

## CONDITIONS GÉNÉRALES – année 2025 /2026

### Public

Les cours de Langue des Signes de l'association SITCOM s'adressent à toute personne intéressée par son apprentissage/ ou perfectionnement. Les jeunes âgés de moins de 16 ans doivent nous remettre un bulletin d'inscription signé de leurs parents.

### Formules proposées

Les cours ont lieu uniquement :

- en **présentiel** pour 30 heures minimum, soit 15 cours de 2 heures selon un calendrier qui sera communiqué aux stagiaires inscrits.

Les cours en présentiel se déroulent au 181, avenue Olivier Heuzé au Mans (1er étage).

Les jours, horaires et tarifs des cours sont ceux figurant sur le site internet de l'association SITCOM.

Soit pour les tarifs :

### **Tarifs**

Trois tarifs sont proposés :

**Scolaires, Etudiants : 234 €**, soit 39 euros/ mois\* (\*) pendant 6 mois

Ce tarif préférentiel est également accordé aux demandeurs d'emploi, aux parents d'enfant Sourds, (devenus) Sourds.

**Individuels : 294 €** soit 49 euros/ mois\* (\*) pendant 6 mois

**Formation continue (frais de stage pris en charge par votre employeur ou autre organisme) : 695 €**

### Modalités d'inscription

Le bulletin d'inscription complété et signé devra nous être remis avant le début des cours suivis par le participant. Il sera accompagné d'une photo d'identité (en cas de première inscription) et du paiement.

L'adhésion annuelle donne la qualité de membre sympathisant de l'association (cf. article 6 des statuts).

Les facilités de paiement consistent en la possibilité pour le stagiaire de remettre plusieurs chèques datés du même jour (celui de leur remise) mais qui seront encaissés à des dates différentes.

Ces dates d'encaissement sont choisies d'un commun accord entre le stagiaire et l'association. Cet accord sera matérialisé par une mention écrite sur l'échéancier en annexe. Le total des montants des chèques remis équivaut à la somme exigée pour s'inscrire.

### Annulation

Dans les 10 jours de la signature du contrat, vous pouvez vous rétracter par lettre recommandée avec AR ; aucune somme ne sera retenue. Passé ce délai, 30 % du coût de votre formation vous sera retenu.

### Absences / Résiliation du contrat

- Toute absence aux cours du fait du stagiaire (quelle qu'en soit la cause) ne donne lieu à aucun remboursement.
- Si par suite de force majeure dûment reconnue, vous êtes empêché de suivre votre formation, vous pouvez résilier votre contrat par lettre recommandée avec AR en joignant les justificatifs de votre empêchement. Dans ce cas, les prestations réellement effectuées seront dues au *prorata temporis* de leur valeur prévue à l'inscription.
- Les prestations de services de l'association non effectuées (le nombre d'heures de cours assurés entre novembre 2025 et juin 2026 étant inférieur à 30 heures) donnent lieu à un remboursement au profit des personnes régulièrement inscrites selon les modalités ci-après :
  - les prestations non effectuées seront remboursées au *prorata temporis* de leur valeur prévue à l'inscription, soit 15,60 € (tarif préférentiel) / 19,60 € (tarif normal) par cours. Il ne pourra être réclamé aucune autre somme.

- la durée réelle de l'action de formation s'apprécie par l'examen de la feuille de présence, émargée à chaque cours par les stagiaires.

#### Formation continue

Pour le cas d'une formation prise en charge, une convention de Formation Continue ou un courrier attestant d'un accord de prise en charge devra nous parvenir avant le début de l'action de formation.

\*\*\*

Association SITCOM  
- Cours de Langue des Signes -  
181, avenue Olivier Heuzé  
72000 LE MANS

déclarée à la Préfecture de la Sarthe 04/09/95 - JO 20/09/95  
N° SIRET : 408 860 377 00022 – Code APE : 8559B  
N° Organisme de Formation : 52720066072